

## CHAPITRE VI : LES OPTIONS DU CÔTÉ DES SERVICES

Dans le présent rapport et dans le *Rapport provisoire*, nous avons plusieurs fois souligné que la pauvreté des enfants au Canada exige une approche à double volet, si l'on veut atténuer le problème à court terme et le résoudre à long terme. Prises isolément, des mesures en matière de revenu et d'emploi n'iront pas assez loin pour corriger les effets de la pauvreté dans l'enfance, pas plus qu'elles n'amèneront les changements qu'il faut à long terme. Comme l'a dit un témoin, il est impérieux que les Canadiens comprennent l'envergure et la profondeur des réformes qui s'imposent :

Ce serait induire le public en erreur que de lui dire qu'une ou deux mesures ponctuelles permettraient de résoudre à peu près le problème. Nous devons tirer des leçons de cette expérience. On avait dit aux Américains qu'avec des programmes comme «Bon Départ» et en concentrant des prestations supplémentaires sur certaines collectivités en particulier, on éliminerait la pauvreté. L'expérience américaine a échoué pour diverses raisons. Elle ne pouvait réussir. Elle était politiquement indéfendable et elle a sombré après six ans.<sup>(85)</sup>

De nombreux témoins, forts de leur expérience de la lutte contre la pauvreté en général et contre celle des enfants en particulier, ont parlé du besoin d'offrir des services. Ils ont souligné qu'il faut offrir ces services en tandem avec des réformes de niveau macro-économique, dans le domaine de l'emploi et des revenus. À ce propos, d'aucuns ont affirmé que la meilleure prestation de services possible devrait être conçue et élaborée à partir des principes les mieux fondés du développement de l'enfant<sup>(86)</sup> et de la nécessité reconnue de coopération entre les paliers fédéral, provincial et municipal<sup>(87)</sup> ainsi qu'entre les ministères.<sup>(88)</sup> Pareille approche permettrait d'éviter les problèmes de fragmentation et de double emploi, qui accompagnent la mosaïque de services qui existe à l'heure actuelle.

Une façon d'aborder la question est de la considérer selon ce qu'un témoin appelle «l'optique des chances d'accomplissement». Cette approche consiste essentiellement à «faire en sorte que chaque enfant puisse cheminer, depuis la gestation, en passant par l'enfance et l'adolescence, jusqu'à un statut d'adulte positif»<sup>(89)</sup>. Elle suppose qu'on reconnaisse que les enfants ont besoin d'une vaste gamme de services. Elle sous-entend en outre que la nature des services peut varier d'un enfant à l'autre, au long de son développement, selon divers facteurs comme le sexe, le patrimoine culturel et l'environnement communautaire. Un témoin a souligné la nécessité de prévoir des services intégrés :

... les écoles sont importantes mais ne peuvent faire tout le travail elles-mêmes; les services professionnels sont importants mais ils ne suffisent pas, et même les écoles et les services professionnels ensemble ne suffisent pas...il faut édifier une chaîne continue conjuguant mesures de soutien du revenu et initiatives de développement communautaire...<sup>(90)</sup>

Il importe de garder à l'esprit ce principe général d'une chaîne continue de services intégrés, lors de l'élaboration et de la prestation des services décrits ci-dessous.

<sup>(85)</sup> Délibérations, 27 mars 1990, fascicule 19, p. 24.

<sup>(86)</sup> Délibérations, 27 mars 1990, fascicule 19, p. 13.

<sup>(87)</sup> Délibérations, 27 mars 1990, fascicule 19, p. 20.

<sup>(88)</sup> Délibérations, 20 mars 1990, fascicule 18, p. 18.

<sup>(89)</sup> Délibérations, 27 mars 1990, fascicule 19, p. 17.

<sup>(90)</sup> Délibérations, 27 mars 1990, fascicule 19, p. 22.